

CONTRAT DE LOCATION LOCATIF

Entre d'une part : La SARL LES PINS - Siège social : Route de Valgorge 07260 JOYEUSE - N° SIRET 387 708 423 000 18 Tribunal d'Instance d'Aubenas
Enregistré le 1^{er} juin 2016 sous le numéro : C07-001717- 002 dans la catégorie 4 étoiles - Tourisme

Et d'autre part :

Nom : Prénom : Profession :
Adresse : Ville : Code postal :
Téléphone(*) : Mobile (*) : Mail :
Date d'arrivée : Date de départ : Nombre de nuits :
Nombre de personnes au total : Animal Espèces : Races**

(Y inclus les bébés)

**Sauf chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Attention : 1 seul animal est accepté par locatif et doit être tenu en laisse - Il doit être à jour de ses vaccins (y compris la rage) -
Le carnet de vaccination vous sera demandé à votre arrivée.

Nom	Prénom	Date de naissance	Nom	Prénom	Date de Naissance

(*) L'article L223-2 du code de la consommation précise que vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

JE DÉSIRE RÉSERVER UN CHALET OU MOBIL-HOME OU LODGE DE TYPE : (Cochez votre choix)

Seules les personnes inscrites sur le contrat seront acceptées à l'arrivée.

Le nombre d'occupants (**bébé inclus**) ne doit pas dépasser la capacité maximale annoncée sur la documentation.

- Mimosa bleu Fougère Garrigue Cèdre Coco Sweet 2ch.
 Mimosa (*) Savoyard (*) Sequoïa Chataîgnier Lodge canada 3ch.
 Edelweiss (*) Lavande Acacia Lodge canada 2ch.
 Joker Bruyère Genêt Lodge Massaï 2ch.

Dans tous les cas, précisez si vous aurez : Une remorque et/ou 2^{ème} véhicule et/ou tente supplémentaire
Souhaitez vous souscrire à l'assurance annulation (4% de la totalité du séjour) : Oui Non

(*) Attention les tarifs des chalets « Mimosa et Edelweiss » sont fixés en fonction du nombre de personnes inscrites au contrat. Un seul véhicule est inclus dans la location ou sur l'emplacement (sauf Mimosa bleu, Savoyard et Mimosa pour 7 personnes où le 2^{ème} véhicule est compris).

Tout véhicule supplémentaire doit être stationné à l'entrée du camping et fera l'objet d'une tarification supplémentaire.

Pour toute Location de chalet ou Mobil-home ou Lodge : Ci-joint mon acompte de 30 % de la totalité du séjour + 20 € de frais de dossier + Assurance annulation (facultative) soit : €. Le solde du séjour sera à régler 30 jours avant la date d'arrivée. Aucun remboursement ne sera consenti pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

J'échelonne mes versements en : fois soit : par mois (sans frais) - Libellé au nom de «Sarl les Pins»

• Mode de règlement : Chèque bancaire - CCP - Mandat - ANCV - e-ANCV - Carte Bancaire - Virement * (Entourez le mode choisi)

*Les frais de virement sont à la charge du client

Si vous préférez régler par virement : Code IBAN : FR76 1390 6000 0985 0099 0851 519 - CODE BIC : AGRIFRPP839

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de réservation disponibles sur le site internet du camping, je joins obligatoirement le règlement du village signé ainsi que l'attestation du droit à l'image complétée et signée.

Fait à Le / / Signature Vos références :

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : MEDICYS - 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS - Tél. 01 49 70 15 93 ou contact@medicys.fr



RÈGLEMENT DU VILLAGE BOIS SIMONET - LOCATIF

A lire attentivement avant d'envoyer votre réservation...Merci.

Votre réservation ne devient effective qu'après réception de votre acompte et de la confirmation de la Direction du village sous 8 jours

Un acompte de 30 % du montant total de votre séjour + 20 € de frais de dossier + Assurance (facultative)

Le solde du séjour devra nous parvenir au plus tard 30 jours avant votre arrivée prévue sans rappel de notre part. Vous pouvez également échelonner le solde en plusieurs versements tous les mois sans frais supplémentaires.

Week-end ou séjour : Tout locatif réservé moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue, le montant total du séjour sera demandé à la réservation.

Horaires d'arrivée/départ : Arrivée le samedi entre 15 h et 21 h - Départ le samedi avant 10 h.

Caution : A votre arrivée, un bracelet sera remis à chaque personne présente dans le locatif que vous devrez porter tout au long de votre séjour au Bois Simonet. Deux cautions (chèques ou Espèces ou CB) vous seront demandées :

- Une caution de 270 € pour le locatif et le badge d'accès au site
- Une caution de 60 € pour le ménage

Ces 2 cautions vous seront restituées à votre départ après l'état des lieux (entre 8 h et 9h 45).

Le nettoyage du locatif est à la charge du locataire. En fin de séjour, il devra être laissé en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, la caution de 60 € sera retenue pour les frais de ménage. Toute dégradation et/ou vaisselle cassée doit être remplacée à l'identique ou équivalent avant le départ ou retenue sur la caution suivant le barème en vigueur dans le livret d'accueil.

Dans le cas de départ en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil, les chèques de caution vous seront retournés par courrier sous 8 jours.

Annulation : Si le locatif n'est pas occupé par le client dans les 48 h suivant la date prévue, les sommes partiellement versées seront conservées et votre réservation annulée. Tout retard dans la prise de la location devra nous être précisé par mail ou par tél. 24 h avant la prise de location.

Annulation de séjour : Toute annulation doit nous être notifiée par lettre recommandée ou par mail. Les frais de dossier seront conservés dans tous les cas.

- Il vous sera facturé des frais d'annulation selon le barème ci dessous :
- 1 - dès l'acceptation du séjour : 30 % du montant total du séjour.
- 2 - moins de 30 jours du départ : 100 % du montant total du séjour.

Vous allez séjourner dans un site privilégié en pleine nature et c'est avec plaisir que nous vous y accueillerons.

Notre clientèle est uniquement composée de familles respectant la nature, le calme, soucieuse du bien être de chacun. Notre site n'est pas vraiment adapté pour les adolescents car à 23 h plus un bruit dans le village. !!! Un soir/semaine, les animations peuvent se poursuivre jusqu'à minuit.

A votre arrivée, il sera remis un bracelet à chaque personne présente dans le chalet que vous devez porter tout au long de votre séjour au Bois Simonet pour des raisons de sécurité.

Notre village n'accueille que des familles recherchant quelques animations, mais avant tout souhaitant se reposer dans une petite structure conviviale, familiale, sécurisante et très calme de 23h00 à 7h00 du matin.

- **Le bar** ferme à la fin des animations en soirée soit vers 23 h.

- **Restaurant/Epicerie** avec pains, viennoiseries, presse sur place en saison

- **Tout accès à votre locatif** est interdit en voiture après 23 h. Les véhicules restent stationnés sur le parking de nuit ; ceci pour respecter le repos de chacun.

- **Visiteurs** : Vos visiteurs doivent obligatoirement se présenter à l'accueil dès leur arrivée et s'acquitter d'une redevance de 5 € /pers./jour.

Les véhicules de vos visiteurs ne doivent en aucun cas pénétrer sur le site, ils doivent laisser leur voiture sur le parking à l'entrée (parking obligatoire). Il sera remis un bracelet à chacun de vos visiteurs dès leur arrivée qu'ils devront porter pendant la durée de leur présence au camping. Ils doivent également impérativement quitter le village avant 23 h. Merci de leur faire passer le message.

- **Les animaux** : Aucun animal ne sera accepté s'il n'est pas à jour de ses vaccins. Le carnet de vaccination vous sera demandé à votre arrivée. Votre animal doit être tatoué ou pucé. Il ne doit pas séjourner sur les banquettes et sur les lits dans les locatifs. Il doit être tenu en laisse et ne doit jamais être laissé seul dans le locatif. Il est strictement interdit dans l'enceinte des piscines et les aires de jeux. Nous vous rappelons que les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits dans le camping. Merci d'utiliser le point « Animo concept » ; des sachets ramasse-crottes sont à votre disposition près du bloc sanitaire. Merci de ramasser les excréments de votre animal.

- **Les barbecues** : TOUS LES BARBECUES individuels sont interdits, 4 barbecues collectifs sont à votre disposition. Ils sont installés dans une zone sécurisée près de l'accueil.

- **Les aires de jeux** : Elles sont réservées aux enfants du camping sous la surveillance des parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. (accès interdit après 23 h en haute saison).

- **Les talus** : Il est interdit de détruire les murets en pierre et de grimper sur les talus. Utiliser les chemins d'accès

- **Droit à l'image** : Pour les besoins de communication du camping Bois Simonet (brochure et sites internet du camping), des reportages photos peuvent être réalisés au cours des soirées, jeux dans l'enceinte du camping. A ce titre et pour répondre aux obligations de l'article 226-1 du code pénal, une autorisation d'exploitation du droit à l'image vous est envoyée avec la brochure et le contrat de location.

Nous apportons le plus grand soin aux installations, à la qualité de l'eau, à la propreté du site et des plages et à votre sécurité.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien respecter le règlement intérieur et de le faire respecter à vos enfants.

Obligations : Slip de bain, bain de pieds, **douche obligatoire**

Interdictions : Pas de bermudas ni caleçons, monokini et burkini interdit ... ! Pas d'huile solaire (crème tolérée)

Pas de chaussures (les laisser à l'entrée) - Pas de parasols dans l'enceinte des piscines ; les poussettes sont tolérées

Pas de jouets, bateaux, ballons, palmes, pelles, seaux, pistolets à eau etc....

Il est interdit de manger, boire, fumer (y inclus toutes substances illicites), cracher ou manger du chewing-gum.

Autorisations : Petites bouées ou brassards pour les enfants qui ne savent pas nager uniquement.

S'agissant d'une piscine privée ouverte au public, l'ARS nous impose les mêmes règles que pour les piscines municipales.

**les piscines
sont ouvertes
de 10h à 20h
en haute saison**

Fait à

Le / /

Signature



CONTRAT DE LOCATION EMPLACEMENT CAMPING

Entre d'une part : La SARL LES PINS - Siège social : Route de Valgorge 07260 JOYEUSE - N° SIRET 387 708 423 000 18 Tribunal d'Instance d'Aubenas
Enregistré le 1^{er} juin 2016 sous le numéro : C07-001717- 002 dans la catégorie 4 étoiles - Tourisme

Et d'autre part :

Nom : Prénom : Profession :
Adresse : Ville : Code postal :
Téléphone(*) : Mobile (*) : Mail :
Date d'arrivée : Date de départ : Nombre de nuits :
Nombre de personnes au total : Animal Espèces : Races*

(Y inclus les bébés)

*Sauf chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

Attention : 1 seul animal est accepté par emplacement et doit être tenu en laisse - Il doit être à jour de ses vaccins (y compris la rage) -
Le carnet de vaccination vous sera demandé à votre arrivée

Nom	Prénom	Date de naissance	Nom	Prénom	Date de Naissance

(*) L'article L223-2 du code de la consommation précise que vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique.

JE DÉSIRE RÉSERVER UN EMPLACEMENT DE CAMPING : (Cochez votre choix)

Seules les personnes inscrites sur le contrat seront acceptées à l'arrivée. (6 personnes max. par emplacement)

Le nombre d'occupants (**bébé inclus**) ne doit pas dépasser la capacité maximale annoncée sur la documentation.

Tente Surface : Auvent
 Caravane Longueur : Auvent
 Camping car Auvent

Souhaitez-vous : Electricité (10 A) Location réfrigérateur

(Un chèque de caution de 150 € vous sera demandé à votre arrivée pour la location du réfrigérateur)

Dans tous les cas, précisez si vous aurez : Une remorque et/ou 2^{ème} véhicule et/ou tente supplémentaire

Souhaitez vous souscrire à l'assurance annulation (4% de la totalité du séjour) : Oui Non

Tout véhicule supplémentaire doit être stationné à l'entrée du camping et fera l'objet d'une tarification supplémentaire.

Pour toute Location d'un emplacement : Ci-joint mon acompte de 30 % de la totalité du séjour + 20 € de frais de dossier + Assurance annulation (facultative) soit : €. Le solde du séjour sera à régler à votre arrivée. Aucune déduction pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

je souhaite bénéficier du paiement en plusieurs fois soit : fois soit : par mois (sans frais) - Libellé au nom de «Sarl les Pins»

• Mode de règlement : Chèque bancaire - CCP - Mandat - ANCV - e-ANCV - Carte Bancaire - Virement * (Entourez le mode choisi)

*Les frais de virement sont à la charge du client

Si vous préférez régler par virement : Code IBAN : FR76 1390 6000 0985 0099 0851 519 - CODE BIC : AGRIFRPP839

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de réservation disponibles sur le site internet du camping, je joins obligatoirement le règlement du village signé ainsi que l'attestation du droit à l'image complétée et signée.

Fait à

Le / /

Signature

Vos références :

En cas de litige et après avoir saisi le service « client » de l'établissement, tout client du camping a la possibilité de saisir un médiateur de la consommation, dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la réclamation écrite, par LRAR, auprès de l'exploitant.

Les coordonnées du médiateur susceptible d'être saisi par le client, sont les suivantes : MEDICYS - 73 Boulevard de Clichy - 75009 PARIS - Tél. 01 49 70 15 93 ou contact@medicys.fr



RÈGLEMENT DU VILLAGE BOIS SIMONET - EMBLACEMENT

A lire attentivement avant d'envoyer votre réservation... Merci.

Votre réservation ne devient effective qu'après réception de votre acompte et de la confirmation de la Direction du village sous 8 jours

Un acompte de 30 % du montant total de votre séjour + 20 € de frais de dossier + Assurance (facultative)

Le solde du séjour vous sera demandé à votre arrivée. Vous pouvez également échelonné le solde en plusieurs versements tous les mois sans frais supplémentaires.

Horaires d'arrivée/départ : Arrivée entre 13 h et 20 h - Départ avant 12 h.

Caution : A votre arrivée, un bracelet sera remis à chaque personne présente sur l'emplacement que vous devrez porter tout au long de votre séjour au Bois Simonet. Une caution de 20 euros (badge d'entrée) vous sera demandée ; elle vous sera restituée à votre départ.

Annulation : Si l'emplacement, n'est pas occupé par le client dans les 48 h suivant la date prévue, le montant de l'acompte sera conservé et votre réservation sera annulée. Tout retard dans la prise de la location devra nous être précisé par mail ou par tél. 24 h avant la prise de location.

Annulation de séjour : Toute annulation doit nous être notifiée par lettre recommandée ou par mail. Les frais de dossier seront conservés dans tous les cas.

• Il vous sera facturé des frais d'annulation selon le barème ci dessous :

1 - dès l'acceptation du séjour : 30 % du montant total du séjour.

2 - moins de 30 jours du départ : 100 % du montant total du séjour.

Vous allez séjourner dans un site privilégié en pleine nature et c'est avec plaisir que nous vous y accueillerons.

Notre clientèle est uniquement composée de familles respectant la nature, le calme, soucieuse du bien être de chacun. Notre site n'est pas vraiment adapté pour les adolescents car à 23 h plus un bruit dans le village. !!! Un soir/semaine, les animations peuvent se poursuivre jusqu'à minuit.

A votre arrivée, il sera remis un bracelet à chaque personne présente sur l'emplacement que vous devrez porter tout au long de votre séjour au Bois Simonet pour des raisons de sécurité.

Notre village n'accueille que des familles recherchant quelques animations, mais avant tout souhaitant se reposer dans une petite structure conviviale, familiale, sécurisante et très calme de 23h00 à 7h00 du matin.

- **Le bar** ferme à 21 h les soirs sans animation, 23 h les soirs avec animation afin de respecter votre tranquillité. (une seule soirée/semaine à minuit).

- **Restaurant/Epicerie** avec pains, viennoiseries, presse sur place en saison

- **Tout accès à votre locatif** est interdit en voiture après 23 h. Les véhicules restent stationnés sur le parking de nuit ; ceci pour respecter le repos de chacun.

- **Visiteurs :** Vos visiteurs doivent obligatoirement se présenter à l'accueil dès leur arrivée et s'acquitter d'une redevance de 5 € /pers./jour.

Les véhicules de vos visiteurs ne doivent en aucun cas pénétrer sur le site, ils doivent laisser leur voiture sur le parking à l'entrée (parking obligatoire). Il sera remis un bracelet à chacun de vos visiteurs dès leur arrivée qu'ils devront porter pendant la durée de leur présence au camping. Ils doivent également impérativement quitter le village avant 23 h. Merci de leur faire passer le message.

- **Les animaux :** Aucun animal ne sera accepté s'il n'est pas à jour de ses vaccins. Le carnet de vaccination vous sera demandé à votre arrivée. Votre animal doit être tatoué ou pucé. Il ne doit pas séjourner sur les banquettes et sur les lits dans les locatifs. Il doit être tenu en laisse et ne doit jamais être laissé seul dans le locatif. Il est strictement interdit dans l'enceinte des piscines et les aires de jeux. Nous vous rappelons que les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie sont interdits dans le camping. Merci d'utiliser le point « Animo concept » ; des sachets ramasse-crottes sont à votre disposition près du bloc sanitaire. Merci de ramasser les excréments de votre animal.

- **Les barbecues :** TOUS LES BARBECUES individuels sont interdits, 4 barbecues collectifs est à votre disposition. Ils sont installés dans une zone sécurisée près de l'accueil ainsi qu'une plancha.

- **Les aires de jeux :** Elles sont réservées aux enfants du camping sous la surveillance des parents. La direction décline toute responsabilité en cas d'accident. (accès interdit après 23 h en haute saison).

- **Les talus :** Il est interdit de détruire les murets en pierre et de grimper sur les talus. Utiliser les chemins d'accès

- **Droit à l'image :** Pour les besoins de communication du camping Bois Simonet (brochure et sites internet du camping), des reportages photos peuvent être réalisés au cours des soirées, jeux dans l'enceinte du camping. A ce titre et pour répondre aux obligations de l'article 226-1 du code pénal, une autorisation d'exploitation du droit à l'image vous est envoyée avec la brochure et le contrat de location.

Nous apportons le plus grand soin aux installations, à la qualité de l'eau, à la propreté du site et des plages et à votre sécurité.

C'est pour cette raison que nous vous demandons de bien respecter le règlement intérieur et de le faire respecter à vos enfants.

Obligations : Slip de bain, bain de pieds, douche obligatoire

Interdictions : Pas de bermudas ni caleçons, monokini et burkini interdit ... !

Pas d'huile solaire (crème tolérée)

Pas de chaussures (les laisser à l'entrée)

Pas de parasols dans l'enceinte des piscines ; les poussettes sont tolérées

Pas de jouets, bateaux, ballons, palmes, pelles, seaux, pistolets à eau etc....

Il est interdit de manger, boire, fumer (y inclus toutes substances illicites), cracher ou manger du chewing-gum.

Autorisations : Petites bouées ou brassards pour les enfants qui ne savent pas nager uniquement.

S'agissant d'une piscine privée ouverte au public, l'ARS nous impose les mêmes règles que pour les piscines municipales.

Fait à

Le / /

Signature

les piscines
sont ouvertes
de 10h à 20h
en haute saison

